

Séance du Conseil Municipal du Mercredi 10 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix mai à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du deux mai 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents 10 : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Danièle BAYONNETTE, Rachel BIGNON, Christine BORTOLUSSI, Nadine CAUZETTE, Didier DELORD, Éric DELUC, Yvette DUVIGNAU, Georges ELGOYHEN, Gérard LAMARRIGUE, Jean-François THOMAS

Excusés 3 : Marie-Line BARRÉ, Sylvain DABADIE, Jacques LASSERRE

Absents 2 : Isabelle BEN, Jérémy LASSERRE

Madame Rachel BIGNON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à approbation le compte rendu de la séance du 29 mars 2017. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1 - Réception des travaux Assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion s'est tenue en Mairie de VIELLA avec les Entreprises BAYOL, ACCHINI et SADE en présence du Bureau d'études SETMO en charge du dossier « assainissement collectif ».

Suite à la visite de la station d'épuration, un problème de dysfonctionnement d'une vanne a été réglé. Le responsable de l'Entreprise SADE fait part de ses félicitations à Monsieur le Maire concernant l'entretien de la station d'épuration et de ses abords.

La réception des travaux concernant le réseau avec les représentants de BAYOL et ACCHINI ne soulève aucune observation.

Les certificats de paiements sont déposés au secrétariat de la Mairie pour mandatement via la Trésorerie de RISCLE.

Ainsi, le tableau récapitulatif des dépenses et des recettes de l'opération complète est le suivant : voir tableau ci-après.

DEPENSES				RECETTES					
Article	ENTREPRISES	Montant du marché TTC	Règlements	Actualisations des prix	Article	NOM	Montant de la recette	Règlements	Reste à percevoir
2315	SEEBAYOL / SNAAC ACCHINI	994 671,52 €	937 977,84 €	56 693,68 €		Agence de l'eau / Station	70 341,00 €		
2313	SADE CGTH	373 646,76 €	362 811,00 €	10 835,76 €		Agence de l'eau /réseau	201 617,00 €		
2313	ECOSTAB	10 616,00 €	9 416,00 €	1 200,00 €	13111	SOUS TOTAL	271 958,00 €	195 933,66 €	76 024,34 €
2313	AQUITAINE Géomembrane	10 489,50 €	10 489,50 €						
2313	SARL LE BLANC	14 826,50 €	14 826,50 €		13118	DETR / ETAT Pref 32	150 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
2313	ALISMA	2 070,00 €	2 070,00 €						
2315	ADA VIDEO	17 416,80 €	17 230,03 €	186,77 €					
2315	SARP SUD OUEST	3 090,00 €	3 090,00 €			Conseil départemental	52 604,00 €		
	SETMO - LAPASSADE	58 427,16 €	58 427,16 €			Station			
	BOMAP	432,00 €	432,00 €			Conseil départemental	118 667,00 €		
	LA DEPECHE	245,50 €	245,50 €			Réseau			
	SUD OUEST	381,05 €	381,05 €		1313	SOUS TOTAL	171 271,00 €	- €	171 271,00 €
	BELESTIN Géomètre	354,00 €	354,00 €		1318	Réserve parlementaire	10 000,00 €	8 000,00 €	2 000,00 €
	DGFIP Pub Foncière	86,00 €	86,00 €						
	PRUGUE Terrain Station	14 001,00 €	14 001,00 €			Emprunt	600 000,00 €		
	SCP BRUN Notaire	20,00 €	20,00 €			Participation Abonnés	62 500,00 €		
	JEAMBRUN Terrain	300,00 €	300,00 €						
	SIAEP VIELLA	1 825,15 €	1 825,15 €		10222	FCTVA 2016	2 681,00 €	2 681,00 €	
	ERDF Branchement	1 369,55 €	1 369,55 €			FCTVA 2017	96 600,00 €		96 600,00 €
						FCTVA 2018 - 2019	94 475,00 €		94 475,00 €
	TOTAUX	1 504 268,49 €	1 435 352,28 €	68 916,21 €		TOTAUX	1 459 485,00 €	281 614,66 €	515 370,34 €
						Différence	24 132,72 €		

Fait à VIELLA le 10/05/2017

Monsieur le Maire propose une inauguration du réseau d'assainissement qui réunirait :

A - Les partenaires financiers :

- L'ETAT : Monsieur le Préfet et / ou Madame la Sous-Préfète de Mirande
- Le Conseil Départemental : Monsieur le Président, le Chef du service assainissement et les Conseillers départementaux
- L'Agence de l'eau « Adour-Garonne »
- Le Sénateur Raymond VAL pour la réserve parlementaire

B - le bureau d'études SETMO (Stéphane LANGINIER, Elodie et Benoit)

C - les entreprises : BAYOL, ACCHINI et SADE

D - Les partenaires impliqués dans l'opération :

- Monsieur Didier KAHN Trésorier de RISCLE
- Le SIEBAG de RISCLE
- Le SIAEP de VIELLA

E - Le Conseil municipal et les viellannais

Le Conseil municipal donne un avis favorable et décide que la date de cette inauguration sera fixée après les élections législatives. Un groupe de conseillers composé de Nadine CAUZETTE, Gérard LAMARRIGUE, Éric DELUC, Rachel BIGNON et Jean-François THOMAS est chargé de la préparation de cette journée.

2 - Tarifs entrées piscine à compter du 1er juillet 2017.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les tarifs des entrées à la piscine municipale de VIELLA pour la saison été 2017, comme suit :

a) Tarifs des tickets par entrée :

- pour les moins de 6 ans (accompagné d'au moins un parent adulte) gratuit
- de 6 à 15 ans 2,00 €
- pour les plus de 15 ans 3,00 €
- pour les non baigneurs 1,00 €

Les tickets d'entrée seront valables à la journée.

b) Tarifs des cartes d'abonnement pour la saison :

- Carte enfant (de 6 à 15 ans) pour 15 entrées 20,00 €
- Carte adulte (+ de 15 ans) pour 15 entrées 35,00 €

c) Tarif préférentiel pour groupes à partir de 10 personnes par entrée :

- Enfants (de 6 à 15 ans) : 1,50 €
- Adultes (plus de 15 ans) : 2,50 € sauf accompagnants (nb réglementaire)

Dans ce cas, le paiement des entrées de groupes interviendra à la fin de la période de fréquentation du groupe à la piscine. Sur la base d'un état récapitulatif daté et signé, fourni par le responsable du groupe auprès du Guichet de la piscine, la Mairie de Viella établira une facture. Le versement sera effectué en Trésorerie de Riscle au compte de la Commune de VIELLA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les tarifs proposés par Monsieur le Maire pour la saison 2017 et le charge des démarches en vue de leur application.

3 - Elaboration du prochain bulletin municipal : Projet du sommaire

- Le Mot du Maire,
- Budget 2016 résultats :
 - Mairie,
 - Assainissement Collectif
- Rapport Agence Adour Garonne qualité de l'eau et de l'assainissement,
- Un nouvel artisan s'installe à Viella : Lorin BOURGES,
- P.I.G de la CCAA,
- Une championne de France à l'école de Viella,
- 26 Juillet 2016 Intervention de Mlle KRYL,
- Vandalisme (tennis - Le Relais - Toilettes, etc...) Coût et réparations,
- Information 4 G,
- Médiathèque municipale de VIELLA
- Présentation de l'équipe technique de la commune,
- Organisation du travail des employés communaux (les administrés ne doivent pas perturber le travail des employés communaux durant l'exercice de leurs fonctions. Toute remarque concernant le travail des employés municipaux peut être présentée auprès de Monsieur le Maire en Mairie de VIELLA),

4 - Vandalisme à VIELLA :

Plusieurs actes de vandalisme ont été recensés sur la commune ces semaines passées :

- Vol d'une grille métallique à l'entrée du tennis
- Chaîne et cadenas plusieurs fois dérobés au portail du terrain communal après le stade,
- Cadenas enlevé et vêtements déposés dans le conteneur du RELAIS plusieurs fois forcé,
- Cuvette des toilettes publiques des arènes cassée,
- Distributeur de papier toilette au WC de l'église détérioré,
- Pétards utilisés dans le village en pleine nuit,
- Etc....

5 - Information de l'opérateur ORANGE :

En cas de brouillage du téléviseur ou bien de réception sur les portables, il conviendra d'appeler le Numéro suivant : 09 70 818 818 (Voir AVIS ci-dessous).

ORANGE devra être informé des zones blanches, sur la Commune de VIELLA, en téléphonie mobile.

RECULE
20 AVR 2017
Mairie de VIELLA

102078200054010001157

La 4G arrive dans votre Ville

Que faire en cas de brouillage TV ?

Les pouvoirs publics et les opérateurs mobiles mettent en place un dispositif permettant de faire cesser rapidement les éventuels brouillages

En cas de brouillage de la réception TNT, quelques actions très simples vous seront demandées pour déclencher l'intervention visant à faire cesser le brouillage :

Dans un immeuble (réception TNT collective) :
Le téléspectateur alertera son syndic (ou se munira du numéro de syndic) qui prendra contact avec le centre d'appel de l'ANFR (Etablissement public de l'Etat) au **09 70 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h jours d'appel local). Par internet : <http://www.recevoirlatnt.fr/>

Dans une maison (réception TNT individuelle) :
Le téléspectateur téléphonera à un centre d'appel dédié au **09 70 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h jours d'appel local). Par internet : <http://www.recevoirlatnt.fr/>

Un antenniste vous contacte (ou votre syndic) pour une prise de rendez-vous. Une liste d'antennistes labellisés est établie par les opérateurs mobiles avant tout déploiement dans une zone géographique.

Affichage 21.04.2017
Mairie de VIELLA
12400 GERS



6 - Réfection du parking devant le magasin VIVAL

Une réfection du parking devant le magasin VIVAL s'avère nécessaire. En effet, la réglementation impose d'une part la création d'une place de stationnement pour handicapés et d'autre part la création d'un accès pour handicapés au trottoir.

Un premier devis a été fourni par l'Entreprise A3TP et se présente 2 options comme suit :

▪ Revêtement Tri-couche	4 716,00 € HT
▪ Revêtement Enrobé	8 669,40 € H

Un deuxième devis a été demandé à la Routière Aturine et reste en attente de réception.

Un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) sera envoyé à la Sous-Préfecture dans le cadre de l'accessibilité.

A ce dossier de demande de DETR pour le parking, il conviendrait de rajouter la demande d'aide financière pour les accès aux autres commerces de proximité : l'accès devant la pharmacie, le salon de coiffure,

7 - Questions Diverses :

- Agence de l'Eau Adour Garonne : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement : voir document en annexe.
- Courrier PLAIMONT "Barriques d'Or" : Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réfléchir en vue de déposer un dossier voir document en annexe.
- Santé Publique : Diffusion de nouveaux outils pour bien vieillir voir document en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures.

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



paie le service d'eau potable et de dépollution des eaux usées

COMMUNES responsables du service d'eau potable et d'assainissement et de l'état des rivières

l'agence de l'eau redistribue l'argent sous forme d'aides en finançant des actions prioritaires pour la protection de l'eau.

reversent la part de la facture d'eau des ménages (en moyenne 20 % de la facture d'eau)

paient l'impôt sur l'eau de type "pollueur-payeur"

AUTRES industriels, agriculteurs hydroélectriciens, pêcheurs...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³**.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2016, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 266 M€ dont 225 M€ en provenance de la facture d'eau.

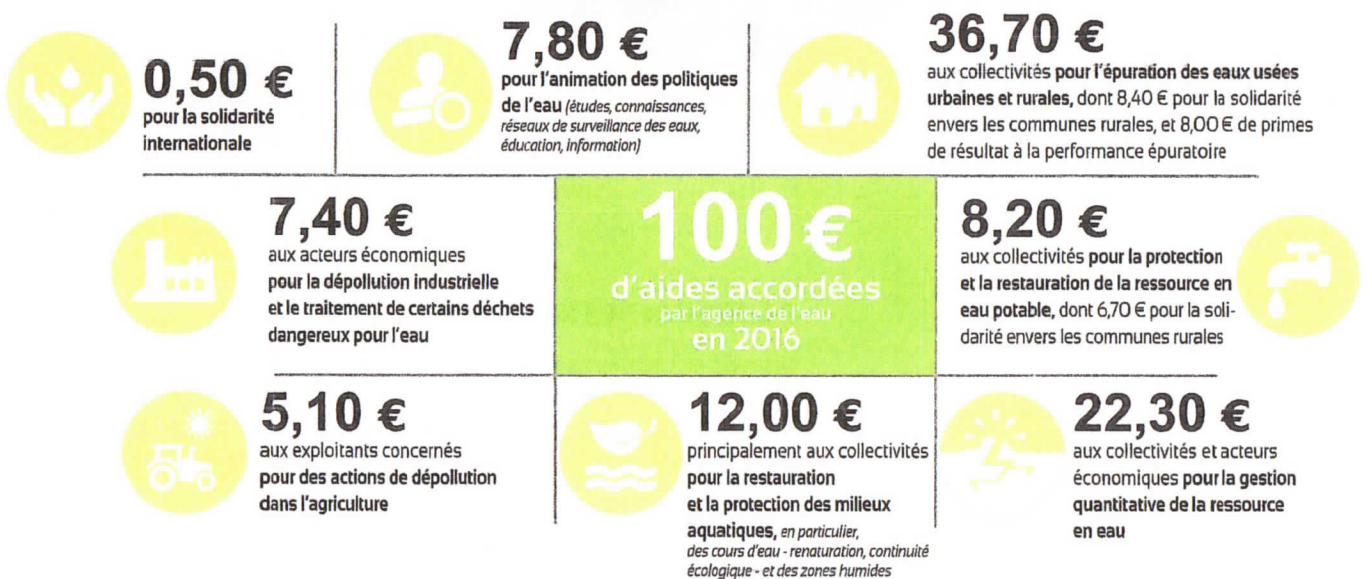


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2016 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier sur le prix de l'eau.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2016 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2016 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 7 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 120 000 EH (Equivalent Habitants).
- Plus de 3 300 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 139 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 96 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 2 protocoles de renouvellement de plans d'actions territoriaux (PAT) ont été validés en 2016, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation, mise en place des plans d'action).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2016, plus de 80 % des investissements (ou études)

financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

- Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, les aides accordées par l'Agence en 2016 permettront la réduction de pollutions de plus de 2000 tonnes annuelles de Demande Chimique en Oxygène (DCO).
- L'année 2016 fut également marquée par la signature de l'accord-cadre conclu avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) pour une mise en conformité de 700 entreprises de peinture.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2016, 39 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 90 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 50 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 28 projets de solidarité ont été soutenus dans 16 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

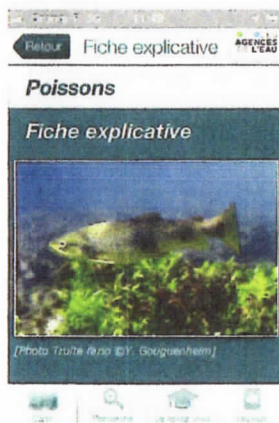
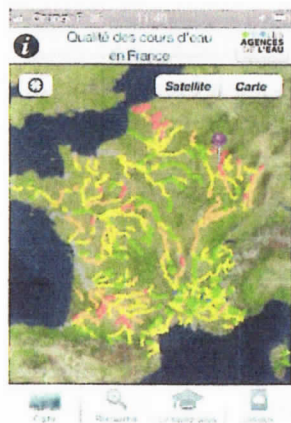
Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561363738
Fax 0561363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ

→ QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIERES ?



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES
**AGENCES
DE L'EAU**
ETABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Appel à Projets



Monsieur le Maire
MAIRIE

32400 VIELLA

REÇU LE
- 5 MAI 2017
Mairie de VIELLA

Saint-Mont, le 27 avril 2017

Objet : appel à projets

Lors de la quinzième édition de la vente aux enchères des Barriques d'Or du Pacherenc du Vic-Bilh qui s'est déroulée en novembre dernier, la barrique de Alice et Paul Dabadie, vignerons à Viella(32) a été celle dont l'enchère a été la plus élevée.

La commission des Barriques d'Or souhaite que le profit de cette enchère soit versé à un ou plusieurs projets de promotion et de sauvegarde du patrimoine du Vic-Bilh.

Nous rappelons que le montant à attribuer s'élève à 5 076,00 euros.

Afin d'attribuer cette subvention, la Commission des Barriques d'Or examinera l'adéquation entre les dossiers présentés et le règlement de la dite commission (disponible sur simple demande).

Quelques rappels sur les critères principaux de validité d'attribution de la subvention :

- Le projet doit soutenir la promotion et la sauvegarde du Patrimoine du Vic-Bilh
- Le projet doit être destiné au grand public
- Le dossier doit obligatoirement comprendre : la présentation de la structure portant le projet, la définition précise du projet et son montage financier.

Ce dossier complet devra être adressé à Plaimont Producteurs – Commission des Barriques d'Or du Pacherenc du Vic-Bilh – 32400 Saint-Mont avant le 31 juillet 2017.

Toute demande de financement sera examinée par la commission des Barriques d'Or qui se réunira durant le mois de septembre.

Si, dans votre commune, des structures sont susceptibles d'être intéressées par cette enveloppe financière, nous comptons sur vous pour leur diffuser cette information.

Dans l'attente de l'examen des dossiers, le Président de la Commission des Barriques d'Or du Pacherenc du Vic-Bilh vous prie d'agréer l'expression de ses sentiments les meilleurs

Joël BOUEILH
Président

Saint-Maurice, le 28 avril 2017

094666/0023222 795COMFR



M10 3450 413 0005285 00416 U



REÇU LE

- 4 MAI 2017

Mairie de VIELLA

MAIRIE VIELLA
M LE MAIRE
32400 VIELLA

Objet : Diffusion de nouveaux outils pour bien vieillir

Madame, Monsieur,

Le vieillissement de la population est un enjeu sociétal majeur avec comme défi de prolonger l'autonomie et de soutenir santé et qualité de vie à domicile le plus longtemps possible. C'est dans cet esprit que, Santé publique France s'attache à renforcer les connaissances sur le bien vieillir des personnes âgées et de leur entourage ainsi que celles des professionnels de santé et médico-sociaux par des supports de communication, publications, enquêtes et partenariats stratégiques.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous présenter les nouveaux supports conçus par Santé publique France en partenariat avec les caisses de retraite et destinés aux professionnels en contact avec les seniors et aux seniors eux-mêmes, que vous trouverez joints à ce courrier :

- **Le site pourbienvieillir.fr que nous vous proposons de faire découvrir à l'aide de deux supports grand public** : une affiche à exposer dans vos lieux de passage et un marque-page à remettre aux personnes âgées que vous rencontrez.
Ce site vous propose **un espace de ressources Professionnels** qui vous est spécifiquement dédié (cf. fiche de présentation) en réunissant des outils pour vos actions Bien vieillir en prévention et promotion de la santé.
- **La brochure « Bien vieillir : le livret d'accompagnement de la web série »** vous permet d'animer vos actions Bien vieillir. Elle vous est présentée dans la fiche jointe.
- **Enfin, le dispositif « Bonne journée, bonne santé »**, conçu pour les retraités en situation de précarité et les professionnels de terrain, vous est présenté dans le dépliant joint pour identifier ses enjeux et usages.

... / ...



**Les Rencontres de
Santé publique France**
30-31 MAI ET 1^{ER} JUIN 2017
www.rencontresantepubliquefrance.fr

Paris
Centre universitaire
des Saints-Pères

